



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le 08/06/2026
ID : 015-211500855-20260605-DEL_2026_30-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE**

Séance du 5 juin 2026

Délibération n° DEL_2026_30

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 28 mai 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, LAMOUREUX Nicolas, OUSTRY Michel, PRADAL Gérard, PUYBOUFFAT Delphine, ROCAZEL Elsa, BADUEL Sébastien, AURATUS Eric, TOURLAN Anne,

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : CHASSAGNE Chrystel,

Objet de la délibération : ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

DELIBERATION

Mr la Maire rappelle que le broyeur d'accotement s'adapte sur le tracteur afin de débroussailler le bas-côté des routes, en coupant et en broyant les végétaux et est indispensable à l'entretien de la commune. Il propose au membre du Conseil Municipal d'en acquérir un. Il présente à l'assemblée les devis obtenus.

DECISION

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE l'achat du broyeur d'accotement BREVI AGRI S09Z auprès de la SARL Giraudet et fils pour la somme de 6 780 € HT.
-
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 015-211500855-20260605-DEL_2026_30-DE

Pour : 11
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 5 JUIN 2026
Reçu en préfecture le : 08 JUIN 2026
Publié ou notifié le : 08 JUIN 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 05 JUIN 2026

Le Maire
Gérard PRADAL



Le secrétaire de séance
CHASSAGNE Chrystel,